

**1^{ère} ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE EN
DROIT DANS LES GRANDES ECOLES :**

« Comment penser les relations entre le droit et les sciences de gestion au 21^e siècle ? »

28 et 29 janvier 2013, Paris

Organisées conjointement

par

Télécom Ecole de Management (TEM) et l'Ecole Supérieure de Commerce Extérieur (ESCE)



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

**LA FONDATION NATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GESTION DES
ENTREPRISES
(FNEGE)**



Fondation Nationale pour l'Enseignement
de la Gestion des Entreprises

Appel à communication

1. La problématique

Bien que relativement ancienne la réflexion sur l'articulation du droit et des sciences de gestion prend une acuité singulière sous l'effet de phénomènes contemporains tels que la globalisation, la crise économique, la transformation de la gestion des organisations sous l'influence du numérique (dématérialisation des échanges, réseaux sociaux ...). L'observation des pratiques managériales comme les analyses scientifiques tant en droit qu'en sciences de gestion révèle un brouillage des frontières disciplinaires classiques. Alors que le droit et les sciences de gestion sont traditionnellement enseignés par des experts relevant de champs disciplinaires autonomes et évalués selon des critères distincts, cette juxtaposition disciplinaire apparaît artificielle à la lumière des pratiques entrepreneuriales.

La recherche d'un pilotage efficace de la performance repose sur une approche globale des questions relevant du droit et de la gestion. Les choix d'internalisation ou d'externalisation, les décisions de gestion du risque juridique ou encore l'ingénierie contractuelle que l'entreprise mettra en œuvre seront le fruit d'une approche globale de sa stratégie. Il en résulte que les influences réciproques du droit et des sciences de gestion interagissent en permanence et s'imposent dans le contexte académique comme dans le management des organisations. De sorte que le paysage de l'enseignement du droit dans les Grandes Ecoles évolue et témoigne de l'influence croissante de la dimension juridique dans la gestion de l'entreprise. Dès lors, peut-on penser les interactions du droit et des sciences de gestion au 21^e siècle comme auparavant ? Comment ces liens ont-ils évolué ? Quel peut-être leur avenir ? Comment les sciences de gestion et les décideurs s'approprient-ils les concepts juridiques ? A l'opposé, comment le droit et les juristes s'approprient-ils les concepts managériaux ? Quelles sont leurs influences sur l'enseignement du droit dans les Grandes Ecoles ? Quel est l'état des lieux de la recherche dans ces domaines ?

Il apparaît ainsi nécessaire de revisiter les relations du droit et des sciences de gestion pour favoriser l'optimisation :

- de la performance juridique des entreprises ;
- de l'enseignement et de la recherche en droit dans les Grandes Ecoles.

1. Les communications d'intérêts

Toutes les propositions seront bienvenues quelles qu'en soit la forme : propositions de tables - rondes, communications, articles, études de cas, *serious game*...

Le présent appel à intérêt comprend deux principaux axes pouvant donner lieu à contribution :

1. – **Le premier axe est d'analyser les relations du droit et des sciences de gestion** en revisitant leurs rapports respectifs sous l'éclairage des pratiques managériales et de l'évolution des réflexions théoriques : quelle est la place du droit et des juristes dans les organisations aujourd'hui ? Comment la mondialisation des échanges influence cette organisation ? Comment les services juridiques se structurent-ils pour répondre à ces défis ? Quelles sont les missions des juristes internes aux entreprises et comment s'articulent-elles avec des prestataires externes (avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes...) ou des organismes de contrôle ou de régulation (CNIL...) ?

Dans quelle mesure peut-on établir une corrélation entre la performance de la fonction juridique avec la performance globale de l'entreprise ? Quels sont les indicateurs de la performance du service juridique ? Comment identifier des critères pertinents et économiquement mesurables ? Est-il possible d'établir un tableau de bord du pilotage de la performance de l'entreprise en questionnant la traditionnelle distinction entre centre de coûts et de centre de profits ?

De façon générale, toutes les contributions permettant de dresser un état des lieux, d'analyser la relation, de proposer des indicateurs de performance seront particulièrement appréciées, quel qu'en soit le rattachement disciplinaire. D'autres propositions pourront être soumises dès lors qu'elles entrent dans ce thème.

2. – **Le second axe concerne l'enseignement et la recherche en droit dans les Grandes Ecoles.** L'enseignement et la recherche en droit se développent, depuis plusieurs années, dans les Ecoles de commerce. Se pose ainsi la question du statut des enseignants-chercheurs en droit dans les Grandes Ecoles ? Comment s'y exerce et se structure l'exercice du métier d'enseignant-chercheur en droit ? Ce vaste sujet d'étude questionne leurs missions : enseigner quoi (« le droit » ou seulement du « droit utile pour l'entreprise ») ? Pour qui (quels

sont les besoins voire les attentes de leurs étudiants...) ? Pour quelles finalités (au delà du droit utile quelles valeurs doivent-ils transmettre aux futurs cadres et dirigeants d'entreprise...) ? Quelles méthodes pédagogiques doivent-ils privilégier... En quoi consiste la recherche en droit dans les Grandes Ecoles en France comme à l'étranger ? Quels sont les attentes de leur employeur et des autres acteurs (organismes d'accréditation : CGE, CTI, AACSB, AERES ...) ? Comment les enseignants-chercheurs se servent-ils des résultats de leur recherche pour leur enseignement juridique ?...

L'opportunité de la création d'une organisation française représentative des enseignants-chercheurs en droit des Grandes Ecoles s'impose comme l'un des principaux objectifs du présent appel à communication. En particulier la question se pose de savoir comment leurs intérêts collectifs sont représentés auprès des pouvoirs publics (Conseil National du Droit...) et des professionnels du droit (avocats...).

2. Le calendrier

Ces assises se tiendront les 28 et 29 janvier 2013, dans les locaux de TEM et l'ESCE à Paris. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, avant le 15 avril 2012, par courriel :

- pour le 1^{er} axe à Gaëlle DEHARO, deharog@orange.fr ;
- pour le 2^{ème} axe à Xavier STRUBEL, xavier.strubel@it-sudparis.fr

Calendrier :

Les propositions seront soumises sous la forme d'un résumé Word (5000 signes maximum accompagnés de mots-clefs) de la problématique abordée et des principaux outils méthodologiques mobilisés.

Toutes les propositions seront étudiées par les membres du comité scientifique en vue d'une communication le 28 ou le 29 janvier 2013 ; les auteurs seront recontactés et des préconisations sur le fond et / ou la forme pourront être formulées par le comité scientifique.

Les premières versions des communications devront être envoyées à Gaëlle DEHARO et Xavier STRUBEL au format Word **avant le 15 avril 2012**, les communications définitives pour le **15 octobre 2012**.

Les articles sélectionnés par le comité scientifique feront l'objet d'une publication dans les actes de ces journées.

Planning :

Abstract (5000 mots) :	15 avril 2012
Acceptation du comité scientifique notifiée aux auteurs:	15 mai 2012
Communication définitive incluant les recommandations du CS :	15 octobre 2012
Publication :	courant 2013

Le comité de pilotage

Xavier STRUBEL, professeur de droit, directeur du département Droit, Economie, Finance, Doyen du corps professoral de Télécom Ecole de Management (TEM).

Gaëlle DEHARO, professeur de droit, responsable du département droit, économie, relations internationales de l'ESCE.

5. Le comité scientifique

Gerlinde BERGER-WALLISER, professeur associé de droit, département d'environnement des affaires, ICN Business School.

Jean-Pierre BERTREL, professeur de droit des affaires, ESCP Europe, président de l'Institut Européen des Fusions Acquisitions.

Annie BLANDIN, professeur de droit, titulaire d'une chaire Jean Monnet, Télécom Bretagne.

Hugues BOUTHINON-DUMAS, professeur associé de droit à l'ESSEC Business School

Gaëlle DEHARO, professeur de droit, responsable du département droit, économie, relations internationales de l'ESCE.

Janine S. HILLER, professor of Business Law, Pamplin College of Business, Université Virginia Tech.

Paul-Jacques LEHMANN, professeur des Universités en sciences économiques, Université de Rouen.

Sébastien POINT, professeur des Universités en GRH, Université de Strasbourg.

Cédric MANARA, professeur associé de droit à l'EDHEC Business School.

Constantin MELLIOS, professeur de sciences de gestion à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne (Paris I), directeur du laboratoire PRISM.

Jean-Luc MORICEAU, professeur de sciences de gestion, responsable de la formation doctorale à TEM.

Xavier STRUBEL, professeur de droit, directeur du département Droit, Economie, Finance, doyen du corps professoral de Télécom Ecole de Management (TEM).